

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

REVUE ECCLÉSIASTIQUE ET HISTORIQUE

Comprenant seize pages, publiée le 1er et le 15 de chaque mois.

Abonnement : Canada, \$1.00 par an. Etats-Unis, \$1.25. Etranger, 7 francs.

SOMMAIRE:—Le fait de Loublande—Graves considérations—Lettres de Mgr Provencher à Mgr Lartigue—Nouveau code de droit canonique et théologie morale—Le R. P. Laurent Legoff, O. M. I.—Départ pour la Chine—Le budget des missions protestantes—Bibliographie—Ding! Dang! Dong!—R. I. P.

VOL. XVII

15 AVRIL 1918

No 8

LE FAIT DE LOUBLANDE

D la "Semaine religieuse" de Québec.

Plusieurs de nos lecteurs ont suivi avec un grand intérêt le récit des événements extraordinaires de Loublande, village du département des Deux-Sèvres, en France, tel qu'ils l'ont trouvé dans certains de nos journaux, reproduit de revues pieuses de France. Mais comme ces différents récits étaient plutôt fragmentaires, ces lecteurs aimeraient à nous voir résumer, ici, les faits de Loublande.

Disons, d'abord, que rien d'autorisé n'a encore été publié sur ce grave sujet et qu'on est libre de faire toutes les réserves que l'on croira sages sur le fait de Loublande, tant que le jugement de l'Eglise n'aura pas reconnu le caractère surnaturel des faits en question.

Le fait de Loublande a été révélé au public catholique français principalement par la "Revue Mariale" de Lyon, qui a pour directeur Mgr Bauron, le "Bulletin paroissial" de Bourbon-Lancy et le "Bulletin paroissial" de Maulevrier, village situé tout près de Loublande. C'est le curé de Maulevrier lui-même, M. l'abbé Henri Alliot, qui s'est chargé de faire part à ses paroissiens, dans son "Bulletin", du fait de Loublande, ou, du moins, de certains de ses aspects.

Au dire de ces trois publications, parfaitement respectables, dont nous rassemblerons, ici, les récits fragmentaires, la famille Ferchaud, qui habite la ferme des Rinfillières, dans la paroisse de Loublande, département des Deux-Sèvres, depuis des siècles, fit le voeu, en 1856, de verser 500 francs pour la construction d'une chapelle dédiée à Notre-Dame de la Garde, à saint Joseph et à saint Jean, si Dieu les délivrait d'une fièvre contagieuse, qui avait déjà fait des ravages dans leur foyer. La grâce fut accordée; mais les Ferchaud, pauvres cultivateurs, ne purent accomplir leur voeu qu'en 1862, et ce fut Jean Ferchaud, le père de Claire, qui eut cet honneur. C'est dans cette très humble chapelle, construite sur la pro-